

ARRÊTÉ DU MAIRE N°204-2023

Portant réglementation temporaire de circulation, Place de la Flette, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 28 novembre 2023 de Monsieur Daniel REY représentant l'entreprise René COLLET et Cie, domiciliée 2 rue François Mermet 69160 TASSIN, pour une réparation sur le réseau d'assainissement, devant le 1 place de la Flette,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sera rétrécie à hauteur des travaux. Une largeur de voie de 2 mètres sera maintenue.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable 2 jours à compter du 4 décembre 2023.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise René COLLET et Cie est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

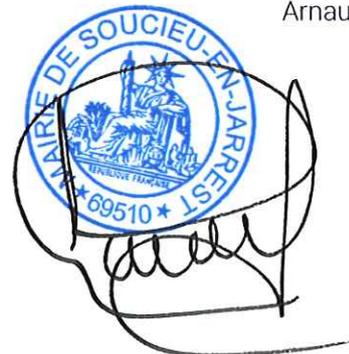
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise René COLLET et Cie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise René COLLET et Cie,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 28 novembre 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : **3 0 NOV. 2023**